

PAR COURRIEL

Le 10 juillet 2019

N/Réf. : 1651

Objet : Demande d'accès à l'information - Décision

La présente fait suite à votre courriel du 4 juillet dernier dans lequel vous demandiez à recevoir les données pour la région de Chaudière-Appalaches en ce qui concerne les dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et ce, pour chacune des années où l'Office des personnes handicapées du Québec (Office) a réalisé un portrait global et dépenses concernant les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées.

DÉCISION

L'Office ne détient aucun des documents que vous avez demandés. En effet, le MSSS ne nous transmet aucune donnée régionale sur les programmes et mesures. Si vous le désirez, il vous est possible de contacter directement le responsable de l'accès à l'information du MSSS pour obtenir ces informations. À cette fin, vous trouverez les coordonnées de la personne responsable au terme de ce paragraphe. Il est toutefois possible que le MSSS comptabilise les données d'une manière différente, dans la mesure où l'Office utilise une méthodologie particulière, laquelle est par ailleurs explicitée dans le rapport sur les programmes et mesures.

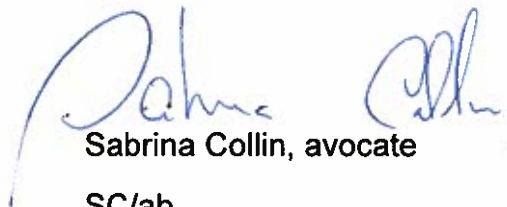
Monsieur Pierre Lafleur
Sous-ministre adjoint, Direction générale
Coordination réseau et ministérielle
1075, ch. Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (QC) G1S 2M1
Tél. : 418 266-8864
Télec. : 418 266-7024
responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels



Sabrina Collin, avocate

SC/ab

p. j. (1)